

Scheibenhart

BULLETIN MUNICIPAL Juin 2021



*Toute l'équipe municipale vous souhaite
un bel été et de bonnes vacances !*

Mairie de Scheibenhard

32, rue des Tirailleurs Tunisiens

Tél. 03.88.94.80.82

Fax 03.88.94.61.00

 maire.scheibenhard@wanadoo.fr

 www.scheibenhard.com

 <https://fr-fr.facebook.com/scheibenhard/>

Horaires d'ouverture Öffnungszeiten :

Lundi / Montag : 10h00 - 12h00

Mardi / Dienstag : 17h00 - 19h00

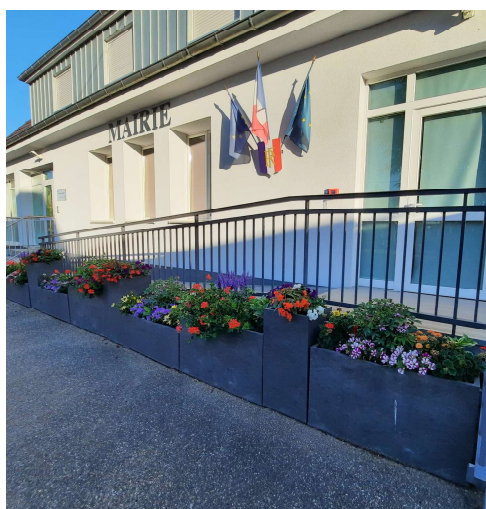
Jeudi / Donnerstag : 13h30 - 15h30

Permanence du Maire Sprechzeiten vom Bürgermeister

**Uniquement sur Rendez-vous
Bitte vereinbaren Sie einen Termin**

Mardi / Dienstag : 18h00 - 19h00

Jeudi / Donnerstag : 09h00 - 11h30



Sommaire

VIE COMMUNALE

Le mot du Maire.....	3
Délibérations du conseil municipal.....	4-8
Élections régionales/départementales	9-10
Nouveau site internet / La commune recrute.....	11
Journée de nettoyage / Canicule.....	12

VIVRE ENSEMBLE

Règles de bon voisinage.....	13
Nos talentueux citoyens.....	14
Nouvelle Entreprise.....	15
État-civil.....	16
Les grands anniversaires.....	16-18
Vivre ensemble.....	19-22

JEUNESSE & ÉDUCATION

École maternelle.....	23
Micro-crèche.....	23
Les pages des enfants.....	24

VIE ASSOCIATIVE

Scheiweda bricolage & Football-Club....	25
---	----

À SAVOIR

Travaux / Cérémonie du 14 juillet.....	26
Permanence des pharmacies.....	26
Urgences - Ambulances.....	27
Renseignements pratiques.....	28

VIE COMMUNALE

Le mot du Maire



Le Maire, Gérard Helffrich

Conseil Municipal de Scheibenhard

Séance ordinaire du 12 Avril 2021 à 19h00

N° 2021-08 : COMPTE ADMINISTRATIF – EXERCICE 2020

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Madame Fabienne BUHL, Adjointe au Maire,

- approuve le compte administratif de l'exercice 2020 du budget principal présenté par le 1er Adjoint et dont la balance générale s'établit comme suit :

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Recettes réalisées	785. 104,45 €	Recettes réalisées	421. 350,91 €
Dépenses réalisées	345. 752,05 €	Dépenses réalisées	522. 332,79 €
Excédent	439. 352,40 €	Déficit	100. 981,88 €
Excédent global de clôture		338. 370,52 €	

- approuve le compte administratif de l'exercice 2020 du budget annexe Lotissement présenté par le 1er Adjoint et dont la balance générale s'établit comme suit :

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Recettes réalisées	2. 713,76 €	Recettes réalisées	2. 713,76 €
Dépenses réalisées	2. 713,76 €	Dépenses réalisées	5. 427,52 €
Résultat	0,00 €	Déficit	2. 713,76 €
Déficit global de clôture		2. 713,76 €	

La présente délibération a été prise à l'unanimité alors que M. le Maire, Gérard HELFFRICH, avait quitté la salle.

N° 2021-09 : COMPTE DE GESTION – EXERCICE 2020

Le Conseil municipal, sur la proposition du Maire et après avoir délibéré,

- Approuve le compte de gestion de l'exercice 2020 présenté par le Receveur municipal, conforme aux écritures de l'ordonnateur concernant le même exercice, pour le budget principal et le budget annexe Lotissement,
- Déclare que le compte de gestion 2020, dressé par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,
- Autorise M. le Maire à signer les comptes de gestion,
La présente délibération a été prise à l'unanimité.

N° 2021-10 : AFFECTATION DES RESULTATS CA 2020

1. Budget principal :

- Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020,
- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2020,
- Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Principal
Investissement	- 100. 981,88 €
Fonctionnement	+ 439. 352,04 €



- Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, il doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

Excédent de fonctionnement global au 31.12.2020	439 352,40 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécution prévu au BP (c/1068)	100. 981,88 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	0,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	338 370,52 €
Total affecté au C/1068 :	100 981,88 €

2. Budget annexe Lotissement (CPG) :

- Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020,
- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2020,
- Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Lotissement
Investissement	- 2 713,76 €
Fonctionnement	0,00 €



- Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, il doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

Excédent de fonctionnement global au 31.12.2020	0,00 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécution prévu au BP (c/1068)	0,00 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	0,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	0,00 €
Total affecté au C/1068 :	0,00 €

La présente délibération a été prise à l'unanimité.

N° 2021-11 : BUDGETS PRIMITIFS 2021

Monsieur le Maire présente les budgets primitifs de l'exercice 2021 :

1. Budget principal :

- Total des dépenses et recettes de fonctionnement : 858.500 €
- Total des dépenses et recettes d'investissement : 505.000 €

2. Budget annexe Lotissement (CPG)

- Total des dépenses et recettes de fonctionnement : 137.000 €
- Total des dépenses et recettes d'investissement : 139.713,76 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve les budgets primitifs (principal et annexe lotissement) à l'unanimité.

N° 2021-12 : VOTE DES TAUX DE LA FISCALITÉ DIRECTE LOCALE

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire et après en avoir délibéré,

- Décide (à l'unanimité) de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2021 et de prendre acte du nouveau taux de référence de la taxe foncière des propriétés bâties (TFPB) :
 - Taxe Foncière des Propriétés Bâties (TFPB) : 22,19 %
 - Taxe Foncière des Propriétés Non Bâties (TFPNB) : 45,64 %
 - Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) : 15,18 %



N° 2021-13 : OPPOSITION AU TRANSFERT AUTOMATIQUE DU PLU A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DU RHIN



Le Conseil Municipal, entendu le rapport de M. Le Maire ;

Considérant que l'article 136 II de la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 dite ALUR prévoit le transfert automatique de la compétence « plan local d'urbanisme, de document d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale » aux communautés de communes et d'agglomération, non compétentes, le 1er janvier 2021. Toutefois, si dans les trois mois précédant cette date, au moins 25 % des communes membres représentant au moins 20 % de la population de la Communauté s'y opposent, ce transfert de compétence n'a pas lieu. Considérant que les conseils municipaux qui souhaitent s'opposer à ce transfert automatique doivent se prononcer par délibération prise entre le 1er avril 2021 et le 30 juin 2021;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- s'oppose au transfert de la compétence « Plan local d'urbanisme, de document d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale » à la Communauté de Communes de la Plaine du Rhin ;
- demande au Président de la Communauté de Communes de la Plaine du Rhin de prendre acte de cette opposition au transfert.



N° 2021-14 : PLAN DE FINANCEMENT MODERNISATION ÉCLAIRAGE PUBLIC EN LED

M. Le Maire rappelle la délibération N° 2020-35 prise en date du 24 août 2020 et la délibération N° 2020-28 prise en date du 03 novembre 2020 relative à la modernisation de l'éclairage public en LED.

M. Le Maire présente le plan de financement annexé à la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

- approuve ce plan de financement.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Le texte intégral des délibérations est consultable à la mairie.

Séance ordinaire du 08 Juin 2021 à 19h00

N° 2021-15 : SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ACCORD DÉFINITIF DU CONTENTIEUX OPPOSANT LA COMMUNE DE SCHEIBENHARD A LA SOCIETE BRIN D'EVEIL



M. le Maire expose que dans le cadre du contentieux qui oppose la Commune de Scheibenhard à la Société Brin d'Eveil ayant exploité la micro-crèche, l'avocat de la Société Brin d'Eveil a informé le Tribunal en date du 12 avril 2021 qu'elle maintenait sa requête.

La signature d'un protocole définitif par la Commune de Scheibenhard devra se faire au plus tard le 25 juin 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal (à l'unanimité) autorise Monsieur Le Maire à signer ce protocole d'accord.

N° 2021-16 : CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL TITULAIRE À TEMPS NON-COMPLET

Le Conseil Municipal, après délibération (à l'unanimité) décide :

1 - La création d'un emploi d'adjoint technique territorial titulaire à temps non-complet soit 13,50/35ème à compter du 1er juillet 2021.

La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'adjoint technique territorial.

2 - D'inscrire au budget les crédits correspondants.

N° 2021-17 : DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ÉCOLE POUR UNE SOIRÉE THÉMATIQUE SUR LE FOLKLORE ALSACIEN

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal que l'école de Scheibenhard organise une soirée thématique sur le folklore. Le Groupe Folklorique de Hunspach a accepté de participer à cet événement. L'école sollicite la Commune de Scheibenhard pour une subvention de 100 €.



Après en avoir délibéré, le Conseil municipal (à l'unanimité) accorde cette subvention.

N° 2021-18 : TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE « ORGANISATION DES MOBILITÉS » A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DU RHIN

Après en avoir délibéré (à l'unanimité), le conseil municipal décide :

- D'APPROUVER le transfert de la compétence « organisation des mobilités » à la Communauté de communes de la Plaine du Rhin ;
- PRÉCISE que la délibération sera notifiée au Président la communauté de communes de la Plaine du Rhin ;
- HABILITE le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.



Tous les membres présents ont signé au registre.

Le texte intégral des délibérations est consultable à la mairie.

Elections 2021 : régionales et départementales

Les 20 et 27 juin prochains, vous êtes appelés à voter aux élections régionales et départementales. Pour pouvoir respecter au mieux les mesures sanitaires, les deux scrutins se tiendront à la **Salle Polyvalente** du village de 8h à 18h.

Par mesures sanitaires, nous vous prions d'apporter votre propre stylo pour la signature et le port du masque sera obligatoire. Du gel hydroalcoolique sera mis à disposition dans la salle. Vous pouvez vous présenter avec votre carte électorale ou votre pièce d'identité.

Vous ne pouvez pas vous déplacer?

Sachez que chaque électeur et surtout les personnes malades ou vulnérables peuvent voter par procuration. La demande se fait en ligne sur maprocuration.gouv.fr Chaque électeur qui vote sur place, peut être en possession de deux procurations.



LISTE DES CANDIDATS AU 1ER TOUR DES RÉGIONALES 2021

Aurélie **FILIPPETTI** - Liste Union de la Gauche - L'Appel Inédit

Brigitte **KLINKERT** - Liste Divers centre - La force de nos territoires

Louise **FÈVE** - Liste Extrême gauche Lutte ouvrière - Faire entendre le camp des travailleurs

Florian **PHILIPPOT** - Liste Droite souverainiste LIBERTÉ !

Laurent **JACOBELLI** - Liste Rassemblement National - Rassemblement pour l'alsace, la Champagne-Ardenne et la Lorraine

Martin **MEYER** - Liste Régionaliste - Stop Grand Est, en avant l'Alsace !

Adil **TYANE** - Liste Divers - Agir pour ne plus subir

Jean **ROTTNER** - Liste d'union au centre et à droite - Plus forts ensemble avec Jean Rottner

Eliane **ROMANI** - Liste d'union à gauche avec des écologistes - Il est temps ! Pour l'écologie et la justice sociale en Grand Est

LISTE DES CANDIDATS AU 1ER TOUR DES ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES 2021

Evelyne **DENNY** et Georges **HELLER** (écologiste)

Paul **HEINTZ** et Stéphanie **KOCHERT** (Divers droite)

Bruno **JACKY** et Barbara **MARECHAL WALLIOR** (Régionaliste)

Isabelle **BATT** et Christophe **HEYD** (Rassemblement National)

Quel est le rôle du département ?

Quel est le rôle de la région ?

101 départements

SOLIDARITÉ, ACTION SOCIALE, SANTÉ

Personnes âgées Aide sociale Handicap à l'enfance

Le département instruit et finance le RSA et l'APA

AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE

Protection des espaces naturels Voirie départementale

ÉDUCATION, CULTURE, SPORT

Collèges Sauvegarde du patrimoine

Bibliothèque de prêt Infrastructures sportives

Musées départementaux

SDIS (service départementaux d'incendie et de secours)

18 régions

Transports et mobilité

Education (lycées et enseignement supérieur)

Emploi et formation

Economie, innovation et tourisme

Aménagement du territoire et transition écologique

Agriculture, forêt, pêche

Sport et culture

Santé

Élections départementales : le mode de scrutin

2054 cantons

Chaque canton élit deux conseillers départementaux. Le binôme de candidats est composé d'une femme et d'un homme. Le binôme remplaçant est également composé d'une femme et d'un homme. Une déclaration conjointe de candidature avant chaque tour de scrutin.

1^{er} TOUR **Sans majorité absolue** **2nd TOUR**

Le binôme est élu : s'il obtient **au moins la majorité absolue** des suffrages exprimés (plus de 50 %) ET un nombre de suffrages **égal à au moins 25 %** des électeurs inscrits

Le binôme est élu : s'il obtient la **majorité relative** des suffrages exprimés (le plus grand nombre de voix)

Les binômes sont autorisés à se maintenir au 2nd tour s'ils ont obtenu au premier tour **au moins 12,5 % des voix** des électeurs inscrits

OU si un seul binôme obtient **au moins 12,5 % des voix**, ce 1^{er} binôme et le 2nd binôme ayant eu le plus de suffrages

OU si aucun binôme ne remplit les conditions, les deux binômes **arrivés en tête**



Élections régionales : le mode de scrutin

Liste régionale composée de sections départementales. Parité stricte (alternance femme/homme). Panachage interdit (impossibilité de rayer des noms). Vote préférentiel interdit.

1^{er} TOUR **Sans majorité absolue** **2nd TOUR**

La liste A obtient la **majorité absolue** des suffrages exprimés > Elle obtient 1/4 des sièges à pourvoir (arrondi à l'entier supérieur)

Les autres sièges sont répartis à la **représentation proportionnelle** à la plus forte moyenne :

- > Liste A
- > Listes B,C,D (si elles ont obtenu plus de 5% des suffrages exprimés).

Les **règles de répartition des sièges** sont les mêmes qu'au premier tour (mais la majorité absolue n'est plus requise)

Seules les **listes** qui ont obtenu **plus de 10%** des suffrages exprimés au 1^{er} tour peuvent se **maintenir** (ex : la liste D n'est pas présente au 2nd tour). Les **listes** qui ont obtenu plus de **5%** peuvent être modifiées, notamment pour **fusionner**.



Nous sommes très heureux de vous présenter notre nouveau site internet :
Sur ce site internet, nous vous tiendrons au courant des événements à venir, vous y trouverez aussi toutes les informations utiles concernant la vie municipale, associative et culturelle à Scheibenhard.

<https://www.scheibenhard.com>



N'hésitez pas non plus à nous suivre sur **Facebook**.

La Commune de Scheibenhard recrute

Adjoint technique polyvalent h/f

Missions : Assurer la maintenance courante des bâtiments, des équipements et l'entretien des espaces extérieurs. Effectuer les plantations simples et le soin des végétaux (arrosage, désherbage, tonte des pelouses, débroussaillage et taille) et les travaux saisonniers (déneigement, sablage, marquage au sol, etc.)



Profils : Autonome – Permis B obligatoire

Rémunération selon grille indiciaire, possibilité d'adhérer au CNAS et prévoyance santé.

Temps de travail : complet 35h hebdomadaire

Renseignements : 03.88.94.80.82 – mairie.scheibenhard@wanadoo.fr

**Candidature et CV à adresser pour le 30 juin 2021 à Monsieur le Maire
32, rue des Tirailleurs Tunisiens – 67630 SCHEIBENHARD**

VIE COMMUNALE

Journée de nettoyage

Le Conseil Municipal a organisé une matinée de ramassage de déchets sur Scheibenhard. C'est le samedi 24 avril, sous un beau soleil de printemps qu'une vingtaine de participants ont répondu à cet appel pour la première journée de nettoyage.

Les bénévoles, équipés de gants, sacs-poubelle et gilets réfléchissants, ont passé les entrées du village au peigne fin et fait la chasse aux papiers, paquets de cigarettes, bouteilles, canettes, sacs plastique, ferraille et pneus... Tous ces débris qui souillent les espaces verts de la municipalité, les boisements, les bords des routes ainsi que les fossés ont été rassemblés et apportés à la déchetterie.

A l'issue de cette matinée les bénévoles ont pu partager des knacks dans la convivialité et la bonne humeur.

Le Maire de Scheibenhard adresse au nom de la municipalité un grand merci aux personnes ayant répondu présent pour cette première !









Canicule

En cas de canicule, agissez :

Buvez beaucoup d'eau, évitez les efforts physiques intenses, le plein soleil, maintenez votre maison à l'abri du soleil, donnez et prenez des nouvelles de votre entourage, ne sortez pas aux heures les plus chaudes, passez plusieurs heures dans un endroit frais ou climatisé, mangez normalement, rafraîchissez vous plusieurs fois par jour tout en assurant une légère ventilation, évitez les changements de température trop brusques.

En période de canicule, il y a des risques pour ma santé, quels sont les signaux d'alerte?








En période de canicule, quels sont les bons gestes?

 Crampes	 Fatigue inhabituelle	 Maux de tête
 Fièvre > 38°C	 Vertiges / Nausées	 Propos incohérents

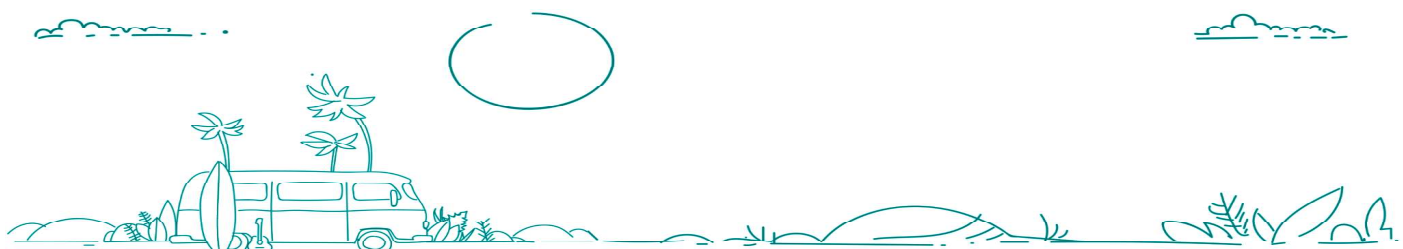
Si vous voyez quelqu'un victime d'un malaise, **appelez le 15.**

BON À SAVOIR
À partir de 60 ans ou en situation de handicap, je peux bénéficier d'un accompagnement personnalisé. Il me suffit de contacter ma mairie ou mon Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

JE BOIS RÉGULIÈREMENT DE L'EAU

	 Je mouille mon corps et je me ventile	 Je mange en quantité suffisante
	 J'évite les efforts physiques	 Je ne bois pas d'alcool
	 Je maintiens ma maison au frais : je ferme les volets le jour	 Je donne et je prends des nouvelles de mes proches

ATTENTION
Je suis particulièrement concerné si je suis enceinte, j'ai un bébé ou je suis une personne âgée. Si je prends des médicaments : je demande conseil à mon médecin ou à mon pharmacien.



Nuisances sonores

Cela concerne les travaux réalisés à l'intérieur de votre maison (ou appartement) mais aussi à l'extérieur (travaux ou entretien des jardins : tonte des pelouses, taille des haies, motoculteur, ...), c'est-à-dire tout ce qui peut représenter une gêne pour votre voisinage.

HORAIRES AUTORISES pour l'utilisation des engins bruyants de jardinage et de bricolage :

Du lundi au vendredi : de 8h00 à 12h00 – de 13h30 à 19h00

Le samedi : de 8h00 à 12h00 – de 13h30 à 18h00

Ces travaux sont interdits les dimanches et jours fériés

Tapage nocturne

Les horaires à respecter vis-à-vis de vos voisins vont de 22h à 7h du matin.

Informez vos voisins lors de vos fêtes privées, mais surtout pensez à ne pas les déranger.

Petit caca, gros tracas

Nous rappelons aux propriétaires d'un toutou leurs responsabilités et l'obligation de ramasser les crottes de leur animal et de les jeter à la poubelle (et non dans les ruisseaux).



Lärmbelästigung

Dies betrifft Arbeiten innerhalb Ihres Hauses (oder Ihrer Wohnung), aber auch außerhalb (Arbeiten oder Pflege von Gärten: Rasen mähen, Hecken schneiden, Bodenfräse usw.), also alles, was Ihre Nachbarschaft stören kann.

FOLGENDE ZEITFENSTERN sind für die Verwendung von lauten Garten- und Heimwerker Geräten zugelassen.

Montag bis Freitag: 8.00 bis 12.00 Uhr - 13.30 bis 19.00 Uhr

Samstag: 08.00 - 12.00 Uhr - 13:30 - 18.00 Uhr

Sonn- und Feiertagen besteht ein generelles Lärmverbot.

Nachtruhe

Die Nachtruhe beginnt um 22 Uhr und endet um 07 Uhr. Informieren Sie Ihre Nachbarn von privaten Feiern, aber denken Sie vor allem daran, sie nicht zu stören.

Ein "Haufen" Ärger

Wir erinnern Hundebesitzer an ihre Verantwortung und Verpflichtung, den Kot ihres Haustieres aufzusammeln und zu entsorgen.

VIVRE ENSEMBLE

Nos talentueux citoyens

Vous avez un talent, une passion que vous voulez partager, envoyez vos textes et photos à mairie.scheibehard@wanadoo.fr pour parution dans nos prochains bulletins.

Sie haben ein Talent, eine Leidenschaft, die Sie teilen möchten, senden Sie Ihre Texte und Fotos an mairie.scheibehard@wanadoo.fr zur Veröffentlichung in unserer nächsten Ausgabe.

Défilé de mode au 3 rue du Moulin

Ce dimanche 20 juin à 16h, Nadiya Rauscher vous invite à découvrir l'ensemble de sa collection originale et tendance lors de l'inauguration de son nouvel atelier-showroom.

A cette occasion, venez nombreux vivre un moment exceptionnel et assistez à un défilé de mode organisé et animé par la styliste.

Nadiya Rauscher - Tél: 06 24 40 34 20 - 3 rue Moulin à Scheibehard



VIVRE ENSEMBLE

Nouvelle entreprise



Retrouvez-nous également sur les réseaux sociaux !



Ne pas jeter sur la voie publique.

SOS PAPERASSE 67

La paperasse vous dépasse, je vous en débarrasse !

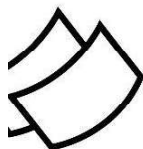
Qu'est-ce que c'est ?

Aujourd'hui, les démarches administratives sont de plus en plus complexes et nécessitent souvent des compétences et beaucoup de temps. Le but de **SOS PAPERASSE 67** est de vous **soutenir** dans toutes les formalités de la vie courante.

Qui suis-je ?

Après plus de 28 ans passés dans un service administratif et financier d'une grande compagnie aérienne, j'ai décidé de créer ma structure et **mettre mes compétences au service des gens !**

Pour me contacter : **07 68 19 83 33**

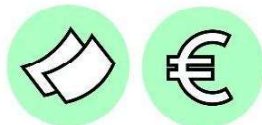


“ J'étais face à un dossier complexe que je n'arrivais pas à renseigner. J'ai fait appel à SOS PAPERASSE 67 qui m'a assisté, d'un seul coup tout est devenu limpide et en quelques heures, j'ai pu renvoyer mon dossier complété. Je recommande cette société et n'hésiterai pas à refaire appel à elle. ”

J.L. WISSEMBOURG

IMPÔTS

- Assistance à la déclaration annuelle des revenus (salaires, pensions,...)



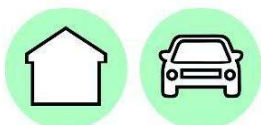
ASSISTANCE À LA COMPRÉHENSION FRANÇAIS / ALLEMAND

- Lettres / e-mails
- Démarches administratives



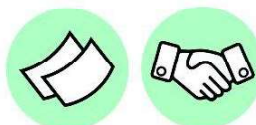
MAISON - AUTO

- Comparaison d'assurances
- Demande de devis
- Formalités d'immatriculation (importé ou non)
- Relation banque



VIE QUOTIDIENNE

- Aides administratives en tout genre
- Diverses formalités (naissance, passeport, carte d'identité, mariage, naturalisation)
- Élaboration et suivi de dossiers (santé, mutuelle, travaux, déménagement, retraite, maison de retraite)
- Démarches suite à un décès, succession



SOS PAPERASSE 67 - N° Agrément SAP897661468 - SIRET 89766146800016

5 rue Saint Sulpice les feuilles - 67630 Scheibenhart | 07 68 19 83 33 | sospaperasse67@gmail.com | Réalisation : Océane OGER

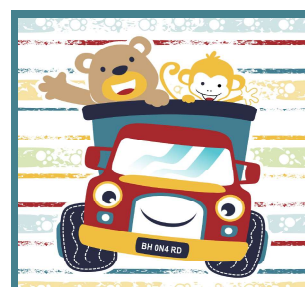
État civil

Naissances

Le 31 Janvier **Ilja Müller**
Fils de Müller Andrej et Müller Gertruda

Le 16 Avril **Milena Rauscher**
Fille de Jose, Angel Gonzalez Serrano et Nadia, Elaine Rauscher

Le 19 Mai **Martin Stoetzel**
Fils de Mickael, Philippe Stoetzel et Elodie Schmaltz



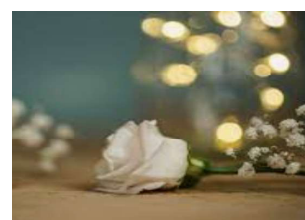
Mariage

Le 03 Avril **Thierry Steck et Sandra Schoppa**



Décès

Le 29 Avril **Hubert Karch**



Nos grands anniversaires

Juillet

RIPP	Alice	Née le	08.07.1940	81	ans
LECAS	Frédéric	Né le	09.07.1951	70	ans
KOCH	Antje	Née le	09.07.1945	76	ans
RAUSCHER	Robert	Né le	18.07.1946	75	ans
TANSUWAT	Gabrielle	Née le	21.07.1950	71	ans
L'abbé WEIGEL	Valère	Née le	21.07.1939	81	ans
DENNLER	Annie	Née le	25.07.1951	70	ans
GÖRLICH	Charlotte	Née le	26.07.1938	83	ans
NIVERT	Geneviève	Née le	28.07.1951	70	ans

Août

KOESTEL	Jean-Pierre	Né le	06.08.1948	73	ans
ROUYER	Georges	Né le	06.08.1934	87	ans
SCHÜLE-BUNO	Sylvia	Née le	15.08.1949	72	ans

STAUS	Marcel	Né le	16.08.1950	71	ans
SALGADO	Maria	Née le	19.08.1930	91	ans
HIEBEL	Marie-Joséphine	Née le	20.08.1941	80	ans
NIVERT	Gerald	Né le	22.08.1949	72	ans
DECK	Theodore	Né le	22.08.1940	81	ans
MEYER	Bernard	Né le	29.08.1943	78	ans
SCHEIDER	Marie-Hélène	Née le	30.08.1951	70	ans

Septembre

PANTEN	Roland	Né le	02.09.1948	73	ans
BAUER	Georgette	Née le	07.09.1948	73	ans
DREYFÜRST	Monique	Née le	08.09.1945	76	ans
DECK	Alice	Née le	11.09.1947	74	ans
OHLMANN	Jean-Paul	Né le	11.09.1939	82	ans
DREYFÜRST	Ferdinand	Né le	18.09.1939	82	ans
EICHELDINGER	Fernand	Né le	23.09.1946	75	ans
SCHWARTZ	Jeanine	Née le	25.09.1948	73	ans

Nos jubilaires





GABRIEL Gérard
né le 22.04.1946
75 ans



HIEBEL Victor
né le 21.05.1931
90 ans



EICHELDINGER
Antoine
né le 01.05.1941
80 ans



**Les personnes ne souhaitant pas figurer dans cette rubrique sont priées d'en informer la secrétaire de Mairie.
Möchten Sie nicht in unserer Geburtstagsliste erscheinen, so teilen Sie dies bitte der Sekretärin im Rathaus mit.**

Réduire le gaspillage alimentaire

Des champs du producteur à votre cuisine, nos poubelles débordent d'aliments comestibles. Chacun peut agir et modifier ses habitudes pour mettre fin à ce gaspillage qui s'élève en moyenne à 20 Kg par an et par habitant. Des gestes simples permettent de limiter ce gaspillage.

J'achète malin :

- en dressant une liste de courses,
- en partant le ventre plein,
- en n'achetant que le nécessaire

Je cuisine futé :

- en dosant les quantités cuisinées en fonction du nombre de personnes à table,
- ...et en accommodant les restes



Vom Bauernfeld bis zur Küche sind unsere Mülleimer voller essbarer Lebensmittel. Jeder kann Maßnahmen ergreifen und seine Gewohnheiten ändern, um diesem Abfall ein Ende zu setzen, der durchschnittlich 20 kg pro Jahr und Einwohner beträgt. Einfache Maßnahmen ermöglichen es, diesen Abfall zu begrenzen.

Ich kaufe smart :

- indem Sie eine Einkaufsliste erstellen,
- indem Sie mit vollem Magen einkaufen gehen,
- indem Sie nur das kaufen, was notwendig ist.

Ich koche schlau :

- durch Dosieren der Portionen mit Berücksichtigung der Personenzahl am Esstisch,
- ... und durch Bearbeiten der Essensreste



Don du Sang



LE 23.06.2021
de 17h00 - 20h00
à la salle des Fêtes
route principale
NIEDERLAUTERBACH

Une collation est proposée après
le don du sang

LE 07.07.2021
de 16h00 - 19h30
à la salle polyvalente
de la Lauter de
LAUTERBOURG

Collation proposée : Grillades,
Dessert et Café

Donner une heure de son temps, cela ne me coûte rien et pourtant, cet acte permet de sauver trois vies !

SMICTOM

Besoin d'informations ? Des questions ?
Le SMICTOM est à votre écoute :

03 88 54 84 00



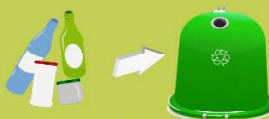
A mettre **en vrac** dans
le bac de tri sélectif :

Bouteilles et flacons en
plastique, papiers et
cartons, briques
alimentaires, acier
et aluminium.

En cas de doute
jetez dans la
poubelle d'ordures
ménagères !



Uniquement les **bouteilles,**
pots et bocaux vides sont à
déposer dans le conteneur à
verre de votre commune ou
votre déchèterie



**« LE MEILLEUR DÉCHET EST CELUI
QUE L'ON NE PRODUIT PAS. »**

La prévention des déchets est l'affaire
de tous, alors appliquez la règle de 5 R :

-  **REFUSER**
ce dont nous n'avons pas besoin
-  **RÉDUIRE**
le gaspillage alimentaire,
les emballages jetables...
-  **RÉUTILISER**
ce qui peut avoir une seconde vie
-  **RECYCLER**
verre, papier, carton, métal,
briques alimentaires
-  **RENDRE (à la terre)**
composter, pailler



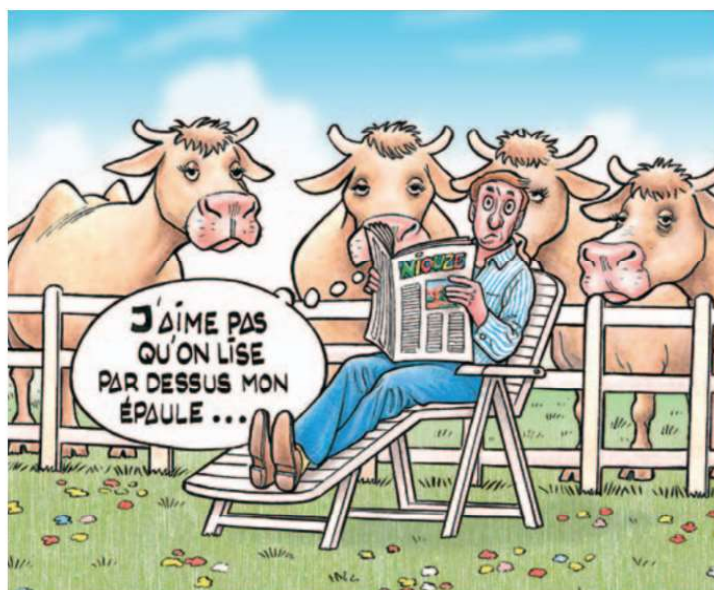
COVOITURAGE
ET COVID-19

les bons gestes

Adopter-les !

Cohabitation avec les agriculteurs

Traditionnellement espace à vocation purement agricole, depuis ces 10 dernières années, la campagne est devenue un lieu qui attire de nouveaux habitants originaires des villes. Le paysage change, les agglomérations s'étalent, les habitations se disséminent, amenant aussi une certaine revitalisation du monde rural. Cependant la méconnaissance des activités et des obligations, d'une part des agriculteurs et d'autre part des « néo-ruraux », peut conduire à des incompréhensions, voire même à des conflits. Il faut comprendre que la campagne est avant tout un lieu de travail et qu'il est bon, avant de s'installer, de connaître les activités agricoles qui y sont pratiquées, tant sur les aspects positifs que sur les désagréments possibles. L'objectif est de rappeler quelques principes de cordialité, toujours utiles lorsque surviennent des litiges de part et d'autre.



Mieux se connaître, pour mieux vivre ensemble

« Être à la campagne », c'est le rêve que caressent de plus en plus de citadins : les enfants respirent le grand air, tout est calme, de superbes paysages jalonnent les promenades à pied ou à vélo, on se détend en jardinant, il y a aussi les parfums de foin coupés, les fleurs, les bons produits du potager ou du voisin agriculteur... Oui mais voilà, ce n'est pas toujours comme on le rêvait... ! En s'installant à la campagne, il faut savoir composer avec les contraintes d'un espace dédié avant tout au travail. Certains seront tentés de protester, de prendre leur plus belle plume pour se plaindre... Plutôt que d'en arriver là, il faut intégrer le fait que vivre en milieu rural, c'est faire le choix d'une coexistence entre agriculteurs et citadins. Pour les premiers, la campagne est un lieu d'activité professionnelle exercée depuis plusieurs générations, pour les seconds c'est un nouveau mode de vie synonyme de tranquillité.



Aux questions que le citadin se pose...



« Mais que fait-il sur son tracteur toute la journée et même le week-end ? Qu'est-ce qu'il applique sur ses cultures ? Je vais me renseigner pour savoir si c'est normal ? Pourquoi met-il un masque ? Est-ce dangereux ? D'où vient cette odeur ? qu'est-ce que c'est ? ça va durer longtemps ? ».

Voici les réponses que donne l'agriculteur...

« A l'automne, je laboure puis je prépare une terre fine pour mes semis et quelquefois je fais un peu de poussière... J'étends du fumier ou du lisier, c'est bon pour mes sols, c'est naturel même si ça ne sent pas toujours très bon.



Le printemps et l'été il m'arrive de traiter, mais le moins possible. Comme dans votre jardin, il y a toujours des maladies et des insectes. La réglementation est aujourd'hui très sévère : pas n'importe quel produit, pas n'importe quand, pour différentes raisons (la santé des gens, les abeilles...), pas non plus à n'importe quelle dose, et puis surtout pas quand il y a trop de vent ou quand il pleut pour ne pas polluer ou risquer d'en envoyer chez le voisin. Ma tenue ? c'est ma protection pour éviter de respirer du produit par accident. Et puis, sans arrosage mes fruits, mes légumes et mon maïs ne donnent rien, surtout dans nos régions. D'ailleurs vous le savez bien ! Est-ce que vous n'arrosez pas votre jardin tous les jours ? Aux mois de Juin et Juillet, il y a les moissons, et là je peux être amené à travailler la nuit pour mettre la récolte à l'abri. Pour mon voisin, qui lui est éleveur, c'est tous les jours tôt le matin et tard le soir, 365 jours par an. Enfin, en été il y a la récolte des fruits et des légumes, et à l'automne les vendanges et la récolte du maïs. »

Le citadin :



« Moi, j'arrive... »

Avant de me décider à aménager, je me renseigne sur la proximité d'activités agricoles qui pourraient me déranger.

Je m'installe en connaissance de cause. Je suis à la campagne, les routes sont étroites, je fais encore plus attention à ma vitesse. Je ne cueille pas les fruits et légumes dans les champs des agriculteurs. En promenade, je marche sur le côté du champ et je ferme les clôtures. Je ne touche pas au matériel.

Je tiens mon chien en laisse pour ne pas effrayer le troupeau. En un mot, je respecte le travail de l'agriculteur.

L'agriculteur :

« Moi, je travaille... »

Je travaille en respectant la réglementation. Je fais mon possible pour diminuer les désagréments, notamment le week-end. Si je ne peux éviter de faire un bruit inhabituel (moissons tardives par exemple...), je vais prévenir mon voisin. Lorsque j'étends du fumier, j'évite de le faire trop près des habitations et je l'enfouis le plus rapidement possible.



Lorsque je traite mes cultures, je le fais si possible en dehors des week-end et je tiens compte des vents dominants. Lorsque j'emprunte les routes de campagne avec des engins agricoles encombrants, je prends mes précautions pour éviter les accidents.

Être bien ensemble, finalement, ce n'est pas compliqué. Nos enfants jouent au foot dans la même équipe. On se retrouvera à la fête de l'école. On se voit régulièrement à la boulangerie... Autant être en bons termes, d'autant plus qu'entre voisins on peut se rendre des services. Si la campagne offre un cadre de vie que beaucoup recherchent, un bon voisinage est indispensable pour l'apprécier pleinement.

Rien n'est pire que de s'ignorer. Se connaître permet de se comprendre.



JEUNESSE & ÉDUCATION

Jardinage à la maternelle raconté par les élèves

Richard est venu planter avec nous des radis. Un radis est un légume. Il faut semer des graines !

Il fallait d'abord mettre de la terre, du terreau dans le jardin, dans le potager et dans la jardinière.

Pour semer, il faut espacer les graines car sinon le radis ne peut pas pousser car il est trop serré. Ensuite, il fallait aplatir, tapoter, tasser la terre avec une truelle.

Et enfin, pour pousser, la graine a besoin de pluie et de soleil. Sinon il faut arroser.

Merci Richard !



Les journées et les activités à la micro-crèche



7 - = 2 2 + = 8

+ - = 3

4 3

= =

- + 1 =

+ - =

2 =

= =

- = 1

- + 3 = 6


+ = + 7 =

6 - =


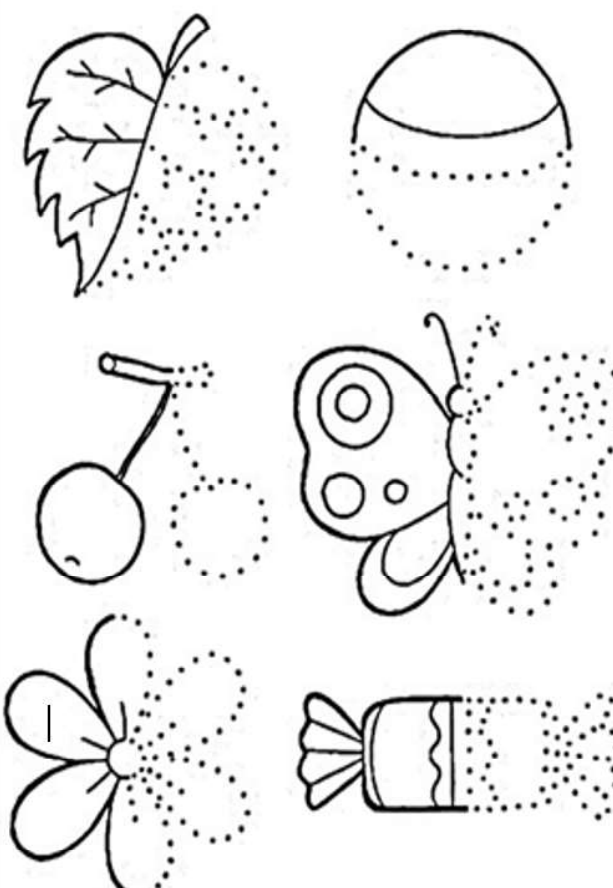

= 4

- 8 = =

5 - =



Trouve les 7 erreurs...

				7	6	5		
3	6	7	5	2	9	4		1
5	9	1	6	4		7		2
	4	5		6		8	7	3
6	7		3	1	4	2	9	
	3	2	7	8				6
	1	9		5	6	3		8
	2		8			5	1	
8	5	3	2	7	1	9		4

1	9	6	1	2	2	5	8
2	1	5	6	8	9	2	1
8	2	5	9	5	6	1	2
9	1	5	8	2	2	5	6
6	2	1	1	1	8	2	9
5	5	2	2	6	6	1	4
3	2	2	6	6	6	1	4
2	2	2	6	6	6	1	4
2	2	2	6	6	6	1	4
1	8	4	2	6	2	4	8
5	9	6	1	3	7	6	2

VIE ASSOCIATIVE

Scheiweda Bricolage

L'expression « Ne pas faire les choses à moitié » convient parfaitement aux bénévoles du Club de bricolage de Scheibenhard !

Avec la création de cet hôtel à insectes ★★★★★ ils dévoilent combien l'embellissement du village, cette fois-ci combiné avec une idée de préservation de la nature et de nos insectes, leur tient à cœur !



Football club

Le **27.06.2021**, le Football Club de Scheibenhard vous propose à nouveau ses plats à emporter.

Au Menu:

Boeuf bourguignon, spätzle et légumes : 15 €

Jambon braisé, sauce cognac, gratin et salade verte : 15 €

Les plats seront uniquement à emporter au stade à partir de 11h30 ou en livraison à domicile (à préciser lors de la réservation)

Merci de réserver **avant le 23.06.2021** auprès de:

Marcel Staus : 03.88.94.84.19

Eddy Moog : 06.29.89.34.25

Un grand merci pour votre soutien !



FETE SPORTIVE DU 06 AU 08 AOUT 2021

À SAVOIR

Travaux dans le village / Baustellen im Ort



Plusieurs chantiers perturberont la circulation des voitures, des vélos et des piétons. Soyez vigilants et empruntez les déviations mises en place. MERCI !
Verschiedene Baustellen werden Autofahrer, Radfahrer und Fußgänger stören. Seien Sie vorsichtig und benutzen Sie die vorgesehenen Umleitungen. DANKE !



Cérémonie du 14 juillet

La cérémonie du 14 juillet aura lieu mercredi le 14 juillet à 11h à la salle polyvalente.

L'équipe municipale vous invite pour le traditionnel "Weck un Wurscht" et le vin d'honneur. Am 14. Juli um 11 Uhr findet die Zeremonie vom Nationalfeiertag in der Festhalle statt. Der Gemeinderat lädt Sie zum "Weck un Wurscht" und Ehrenwein ein.

Permanence des pharmacies

<http://www.pharma67.fr/>



Sous réserve de modifications, ce tableau vous communique les pharmacies de garde à titre indicatif.

Juillet			Août (suite)		
Dimanche	04	Seebach	Dimanche	22	Wissembourg / Paix
Dimanche	11	Wissembourg / L' Europe	Dimanche	29	Soultz s./forêt
Mercredi	14	Seltz			
Dimanche	18	Wissembourg / Centrale			
Dimanche	25	Betschdorf			
Août			Septembre		
Dimanche	01	Merkwiller - Pechelbronn	Dimanche	05	Wissembourg / L' Europe
Dimanche	08	Wissembourg /Centrale	Dimanche	12	Seltz
Dimanche	15	Wissembourg / Paix	Dimanche	19	Hatten
			Dimanche	26	Mothern

À SAVOIR

Santé et secours

URGENCES

15

Samu

17

Police
Gendarmerie

18

Pompiers

112

Toutes
urgences

« **Covi -Ecouter' 67** », une ligne d'écoute départementalisée, a été mise en place afin d'écouter et répondre aux citoyens : **03 88 11 62 20**
Un **numéro vert** répond à vos questions sur le Coronavirus COVID-19 en permanence, 24h/24 et 7j/7 : **0 800 130 000**
(*gratuit depuis un poste fixe et un téléphone portable*).



En l'absence des médecins traitants, tous les soirs de minuit à 8h du matin :
composer le 15 en cas d'urgence vitale ou le médecin de garde

Joignez le médecins de garde au n°

03 69 55 33 33

Joignez les infirmier/ères de garde au n°

03 88 54 67 72

Adresse des infirmier/ères : BARISEEL Agnès

GRUNER Dorothee

1, Place du Château

BARISEEL Jean-Marc

ZSCHERPE Aurélie

Lauterbourg

GEORG Christiane

WEIMER Nadia

AMBULANCES

GREINER à NIEDERROEDERN

Tél.: **03 88 86 51 43**

ROLAND à BEINHEIM

Tél.: **03 88 86 31 46**

GREINER à WISSEMBOURG

Tél.: **03 88 94 91 01**

À SAVOIR

Renseignements pratiques

DÉCHETTERIE DE LAUTERBOURG Tél. 03 88 94 83 80 Horaires d'ouverture du mardi au samedi 09h00 - 11h45 14H00 - 17h15	ADMINISTRATION TRÉSORERIE SELTZ-LAUTERBOURG Tél. 03 88 86 50 68 CENTRE DES IMPÔTS WISSEMBOURG Tél. 03 88 54 18 90
LA POSTE DE LAUTERBOURG Tél. 03 88 94 80 80 Horaires d'ouverture du lundi au vendredi 09h00 - 12h00 et 13h30 - 16h30 Le samedi 09h00 - 12h00	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA PLAINE DU RHIN Tél. 03 88 53 08 20 contact@cc-plaine-rhin.fr SYNDICAT DES EAUX Tél. 03 88 94 80 67 www.syndicat-eau-lauterbourg.fr
ESR ELECTRICITÉ Tél. 03 88 18 74 00	TAXI PONS Tél. 06 18 88 32 94 TAXI MARTIAL Tél. 06 61 14 29 03 TAXI GREINER Tél. 03 88 86 51 43
Office de Tourisme de LAUTERBOURG 21 rue de la 1ère Armée - 67630 LAUTERBOURG Tél. 03 88 05 59 79	RAMONAGE GIEDINGER MOTHERN Tél. 03 88 94 39 54 SAS FRANCE RAMONAGE SELTZ Tél. 06 30 45 01 54
URGENCE GAZ Tél. 0800 47 33 33	GENDARMERIE DE LAUTERBOURG Tél. 03 88 94 80 12
CABINET DE KINÉSITHÉRAPIE	
T. THIERSE / C. CHRISTEN A.S. MAZERAND / A. PEREIRA 3b, Place de la Gare LAUTERBOURG Tél. 03 68 03 29 74	C. GUTH / L. WENNER T. JESTADT / G. GERTZ 5, rue du Faubourg à LAUTERBOURG Tél. 03 88 94 81 07
Trouvez rapidement un kinésithérapeute dans le Bas-Rhin (67) www.kinesitherapeutes.net/departement-bas-rhin-67	
